

Sécurité publique : *un bilan positif*

LES FAITS DE DÉLINQUANCE sont en baisse sur le territoire nogentais depuis 2009. Au total, l'ensemble des faits constatés a baissé de 37,80 % ces cinq dernières années, avec notamment une diminution conséquente des atteintes aux personnes. Un phénomène positif qui s'est accentué avec l'installation des caméras de vidéoprotection.

Concernant la **délinquance sur la voie publique**, 517 faits ont été constatés en 2013, contre 916 en 2009, soit une diminution de 43,55 % !

En revanche, le **nombre de cambriolages et de vols de véhicules stagne et reste élevé**. « Ces actes délictueux sont commis dans des zones non visibles de la voie publique et dans des parties privatives non accessibles en grande partie. », précise David Hébert, chef de la Police municipale. Pour éviter un cambriolage, il est donc recommandé de prendre des mesures simples de précaution et de recourir à l'Opération Tranquillité Vacances (lire ci-dessous).

Les Nogentais sont également invités à faire appel à la Police municipale ou à la Police nationale qui travaillent en partenariat pour établir un diagnostic sécurité des habitations, en particulier des habitations collectives. « Améliorer notre capacité d'anticipation en intensifiant nos patrouilles pédestres ou VTT et en croisant les informations avec la Police nationale. », tel est l'objectif avancé par David Hébert pour les années à venir.



Tél. : 0 8000 94130

Très engagé sur le terrain, le service de Police municipale compte aujourd'hui dix-huit fonctionnaires engagés de 6h30 à 2h du matin, 7j/7 !

CHIFFRES CLÉS 2009-2013

Délinquance sur la voie publique - **43,55 %** • Dégradations - **77,6 %**
Vols avec violences - **50 %** • Violences aux personnes - **56,38 %**

Prévenir les cambriolages

DES MESURES SIMPLES peuvent être prises pour dissuader les cambrioleurs :

- verrouiller portes, fenêtres et volets même lorsque l'on est présent ;
- ne jamais cacher les clés de son domicile sous son paillason ou dans sa boîte aux lettres ;
- activer les alarmes ;
- ne pas déposer à proximité de la maison des objets permettant d'escalader la façade ;
- déposer ses objets de valeur et ses espèces dans un coffre-fort ou à la banque ;
- prévenir un voisin ou une personne de confiance de la durée de son absence, faire relever son courrier et, le cas échéant, rentrer ses poubelles ;
- ne pas indiquer son absence sur ses répondeurs téléphoniques, ni sur les réseaux sociaux ;
- assurer son patrimoine selon sa valeur (conserver ses factures ou prendre des photos).



En cas d'absence, il est recommandé d'adhérer à l'Opération Tranquillité Vacances " auprès du commissariat de police ou du poste de Police municipale.

En cas de doute sur un éventuel cambriolage en cours, composer le 17 (Police Secours) ou le 01 45 14 82 00 (commissariat de Nogent), et préserver traces et indices sur les lieux avant l'arrivée des policiers. Le cas échéant, effectuer immédiatement les démarches d'opposition bancaire !

Des taggers pris en « flag' »

UNE FOIS ENCORE, la vidéoprotection a permis à la Police municipale d'interpeller des auteurs de dégradation en flagrant délit. Un soir d'avril, rue de Fontenay, un couple est surpris en train de tagger un mur à l'aide d'aérosols, entre les n° 30 et 32. Témoins de la scène, des riverains appellent aussitôt la Police municipale qui envoie la brigade de nuit sur les lieux. Grâce à une caméra de vidéoprotection prépositionnée, les deux personnes sont identifiées et interpellées rapidement au bas du boulevard de Strasbourg.

Le jeune homme et la jeune fille – mineure et Nogentaise – ont reconnu les faits. Ils ont été remis à un officier de Police judiciaire et punis d'une amende de 4^e et 5^e classe, destinée à rembourser les frais du nettoyage !

